

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776**

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Cette demande contient un besoin sécuritaire.

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Electrical & Electronics Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
6B1, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Classeurs de sécurité latéral	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60HN-12CABL/A	Date 2012-12-19
Client Reference No. - N° de référence du client E60HN-12CABL	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$HN-460-61815
File No. - N° de dossier hn460.E60HN-12CABL	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-04-19	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Guertin, Benoit	Buyer Id - Id de l'acheteur hn460
Telephone No. - N° de téléphone (819)956-4479 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Exigences relatives à la sécurité (s'il y a lieu)
4. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentations des offres
3. Demandes de renseignements - DOC
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION, MÉTHODE DE SÉLECTION ET ATTESTATIONS

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection
3. Exigences relatives à la sécurité

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes
2. Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

(Fin de la page)

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Exigences relatives à la sécurité
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée de l'offre à commandes
5. Responsables
6. Utilisateurs désignés
7. Instrument de commande
8. Limite des commandes subséquentes
9. Livraison - commande
10. Emballage d'expédition
11. Expédition
12. Frais de transport payés d'avance
13. Fermeture de l'usine
14. Ordre de priorité des documents
15. Attestations
16. Lois applicables
17. Estimation de coût

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Énoncé des besoins
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Date de livraison
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Clauses du guide des CCUA
7. Instructions d'expédition - livraison au point d'origine
8. Livraisons à effectuer en dehors d'une zone de règlement des revendications territoriales globales

Liste des annexes :

- Annexe A - Spécification Technique (**émises sous pli séparé**)
- Annexe B - Liste de prix
- Annexe C - Rapport trimestriel
- Annexe D - Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
- Annexe E - Exigences de sécurité supplémentaires
- Annexe F - Entente de non-divulgaration
- Annexe G - Caractéristiques environnementales

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

Le modèle de la demande d'offre à commandes (DOC) comporte six parties :

- (i) Partie 1, Renseignements généraux;
- (ii) Partie 2, Instructions à l'intention des offrants;
- (iii) Partie 3, Instructions pour la préparation des offres;
- (iv) Partie 4, Procédures d'évaluation et méthode de sélection;
- (v) Partie 5, Attestations; et
- (vi) Partie 6 :
 - 6A, Offre à commandes, et
 - 6B, Clauses du contrat subséquent; et les annexes.

Partie 1: renferme une description générale du besoin;

Partie 2: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC et précise que l'offrant accepte de se conformer aux clauses et conditions énoncées dans toutes les parties de la DOC;

Partie 3: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;

Partie 4: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, les exigences relatives à la sécurité, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5: comprend les attestations à fournir;

Partie 6A: contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

Partie 6B: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et toute autre annexe.

2. Sommaire

Demande d'une offre à commande Nationale visant la fourniture de classeur de sécurité latéral avec serrure à combinaison intégrée de deux (2) et quatre (4) tiroirs, approuvés par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) sous les spécifications ACOPS/CCMS 130/12 - pour une durée de deux (2) ans, assortie du droit de demander une période additionnelle d'une durée d'un an, à compter de sa date d'attribution. Une offre à commande est disponible.

Les fournisseurs et fabricants qui veulent obtenir une copie de l'annexe A pour soumettre une offre doivent posséder une cote de sécurité, émise par DSIC, au niveau Confidentiel pour:

- l'Attestation de sécurité d'installation (ASI);
- l'autorisation de détenir des renseignements (ADR); et
- Le système relatif à la technologie de l'information (TI)

Avant de recevoir les spécifications et dessins, les offrants doivent envoyer au Responsable de l'offre à commandes, par écrit:

- Une copie signée de l'entente de non-divulgence (Annexe "F")
- Le nom corporatif, ainsi que l'adresse postale, l'adresse de voirie, et toutes autres adresses où le travail peut avoir lieu;
- Le nom et les coordonnées de l'agent de sécurité corporatif

S'il vous plaît, communiquer avec Benoit Guertin, par télécopieur au 819-953-4944 ou par courriel: hnocaa.hnsosa@tpsgc-pwgsc.gc.ca avec l'information requise.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

3. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la partie 4, Procédures d'évaluation, Méthode de sélection et Attestations; et la partie 6- Offre à commandes et clauses du contrat subséquent.

4. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande d'offre à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

(Fin de la page)

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offre à commandes par un titre, un numéro et une date sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide est disponible sur le site Web de TPSGC : <http://sacc.tpsgc.gc.ca/sacc/index-f.jsp>.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du contrat subséquent.

2006 (2012-11-19) - Instructions uniformisées - demande d'offre à commandes - biens ou services, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens est modifiée comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : cent vingt (120) jours

1.1 Clauses du guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
A9033T	Capacité financière	2012-07-16
B1000T	Condition du matériel	2007-11-30

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la DOC.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou courrier électronique à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

3. Communications en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent

porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

(Fin de la page)

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Les offrants doivent fournir les exemplaires de leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (2 copies)

Section II: offre financière (1 copie)

Section III: attestations exigées (1 copie)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

1.1 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux

Nom: _____

No. de téléphone: _____

No. de télécopieur: _____

Courriel : _____

Suivi de la livraison :

Nom: _____

No. de téléphone: _____

No. de télécopieur: _____

Courriel : _____

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux. Les Offrants **DOIVENT** soumettre l'ensemble des dessins d'atelier pour chaque article soumis.

Section II: Offre financière

L'offrant doit présenter son offre financière en conformité avec la base de prix ci-dessous. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

a. Fluctuation du taux de change

Le présent projet de marché ne prévoit aucune protection relative à la fluctuation du taux de change. Aucune demande de protection contre la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une disposition en ce sens sera jugée irrecevable.

b. Base de prix

Le soumissionnaire doit fournir des prix unitaires fermes, en dollars canadiens, FCA franco transporteur (Usine), la taxe sur les produits et services (TPS) et/ou la taxe de vente harmonisée (TVH) ainsi que les frais de transport à destination sont en sus, selon le cas. Les droits de douane et la taxe d'accise doivent être inclus.

Si le transport des biens est nécessaire, l'entrepreneur doit payer d'avance les frais de transport. Ces frais doivent être inscrits séparément sur la facture, avec à l'appui une copie certifiée de la facture de connaissance de transport payé d'avance.

c. Paiement par carte de crédit

On demande à l'offrant de compléter l'une des suivantes :

() les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____ MasterCard _____

() les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HN-12CABL/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn460E60HN-12CABL

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn460

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HN-12CABL

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

d. Fermeture de l'usine

On tiendra compte, dans l'établissement du calendrier de livraison, de la fermeture de l'usine de l'entrepreneur pour les vacances de Noël et estivales, selon le cas; aucune livraison ne sera faite en ces occasions.

Dates de fermeture de l'usine

Vacances estivales 2013 du _____ au _____

Vacances de Noël 2013 du _____ au _____

Vacances estivales 2014 du _____ au _____

Vacances de Noël 2014 du _____ au _____

Vacances estivales 2015 du _____ au _____

Vacances de Noël 2015 du _____ au _____

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION, MÉTHODE DE SÉLECTION ET ATTESTATIONS

1. Procédures d'évaluation

Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers. Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Critères d'évaluation

Toutes les offres doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande d'offre à commandes pour permettre une évaluation complète.

1.1.1. Évaluation Technique

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération aux fins de l'évaluation de chaque offres :

- Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes comme précisé à la Partie 5;
- Cote de sécurité telle que spécifiée dans les présentes;
- Conformité aux exigences techniques (description à l'annexe «A»);
- Acceptation des modalités et conditions indiquées dans la demande d'offre à commandes;
- Conformité aux méthodes d'établissement des prix;
- Préparation de la demande d'offres à commandes;
- Divulgence des renseignements en 2005 - Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- Remise de l'entente de non-divulgence (Annexe « F ») signée
- Pour vérifier la conformité aux exigences précisées, l'Offrant doit livrer un premier article au responsable de la conception, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada, avant 14h00 la journée de la fermeture de cette demande, au:

Gendarmerie Royale du Canada
Direction des services techniques de protection
1426 Boul. St-Joseph Blvd, salle 1650
Ottawa, ON, K1A 0R2

Attention: David Joannis ou Mathieu Ménard

Avant de soumettre le premier article, l'Offrant doit confirmer, par courriel, avec:

- David.joannis@rcmp-grc.gc.ca;
- Mathieu.menard @rcmp-grc.gc.ca
- Benoit.guertin@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Dans cette clause sur l'essai des premiers articles, on entend par:

“Premier article”: un modèle ou un échantillon d’avant-production, un premier échantillon de production, un échantillon d’essai, un premier lot, un lot témoin ou un modèle témoin.

“Essais des premiers articles”: l’essai et l’évaluation des premiers articles pour s’assurer qu’ils sont conformes aux exigences contractuelles, avant la production ou au cours de la première étape de la production.

Si le premier article est rejeté, l’offrant, sur demande, doit soit apporter au premier article les changements, modifications ou réparations nécessaires ou choisir un autre premier article à soumettre à des essais. L’offrant doit ensuite livrer l’article au Canada dans le délai de quarante-cinq (45) jours civils suivant cette demande. Tous les frais relatifs aux essais du premier article doivent être à la charge de l’offrant. L’offrant n’aura qu’une (1) occasion additionnelle pour soumettre un premier article suivant le rejet initial.

Si l’entrepreneur ne livre pas le premier article au plus tard à la date d’échéance fixée, ou que le premier article est rejetés la deuxième fois, l’offre sera considérée comme non conforme.

Les premiers articles soumis qui sont réputés conformes resteront la propriété du Canada et ne seront pas considérés comme faisant partie des livrables d’une demande sub subséquente. Les premiers articles soumis qui sont réputés non conformes seront retournés à l’offrant, à leur frais.

L’offrant reconnaît que les droits de propriété sur la conception des articles qui seront fabriqués, y compris tous caractères, marques et inscriptions, sont dévolus au Canada et convient de s’abstenir de fabriquer, vendre ou mettre en vente des articles de même conception, comprenant lesdits caractères, marques et inscriptions à qui ou quelque société que ce soit ne relevant pas du Canada sans en avoir obtenu du Ministre l’autorisation par écrit.

1.2 Évaluation Financière

Les exigences **obligatoires** suivantes seront prises en considération lors de l’évaluation d’offres : * Conformité aux méthodes d’établissement des prix;

Les soumissions seront évaluées comme suit: parmi les soumissions conformes, celle offrant le prix unitaire moyen le plus bas pour les durées de (2) deux années et d’une année d’option sera retenue pour fin l’attribution du contrat.

Le prix unitaire moyen sera déterminé par la: somme des prix unitaires de chaque années (incluant l’année d’option) divisé par le nombre total d’année possible (3 ans).

1.3 Conditions/Attestations préalables à l'attribution de l'offre à commande

- Code de conduite et attestations
- Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, comme précisé à la Partie 5
- La capacité financière, comme précisé à la Partie 2, 1.1
- Autorisation de sécurité indiquée aux présentes.
- Préparation de l'Annexe « G »- Caractéristiques Environnementales.

2. Méthode de Sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix unitaire le plus bas globalement, sera recommandée pour l'émission de l'offre à commandes.

3. Exigences relatives à la sécurité

1. Avant de pouvoir obtenir l'annexe «A»- Spécification Technique (spécifications ACOPS/CCMS 130/12) l'offrant doit rencontrer les conditions suivantes:
 - a) l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6A - Offre à commandes;
 - b) les individus proposés par l'offrant et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6A- Offre à commandes;
 - c) l'offrant doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.
 - d) l'offrant doit soumettre une copie signée de l'annexe «F»- Entente de non-divulgence
2. Le Canada ne retardera pas l'émission d'une offre à commandes pour permettre aux offrants d'obtenir l'attestation de sécurité nécessaire.
3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les offrants devraient consulter le document « Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires » (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31>) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une offre, l'offrant atteste, en son nom et en celui de ses affiliés, qu'il respecte la clause concernant le Code de conduite et attestations, des instructions uniformisées. La documentation connexe mentionnée ci-après aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques. En présentant une offre, l'offrant atteste être informé, et que ses affiliés sont informés, du fait que le Canada pourra demander d'autres informations, attestations, formulaires de consentement et éléments prouvant son identité ou son éligibilité. Le Canada pourra aussi vérifier tous les renseignements fournis par l'offrant, incluant les renseignements relatifs aux actions ou condamnations précisées aux présentes en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources du gouvernement ou en communiquant avec des tiers. Le Canada déclarera une offre non recevable s'il constate que les renseignements demandés sont manquants ou inexacts, ou que les renseignements contenus dans les attestations précisées aux présentes s'avèrent être faux, à quelque égard que ce soit, après vérification par le Canada. L'offrant et ses affiliés devront également demeurer libres et quittes des actions ou condamnations précisées aux présentes pendant toute la période de l'offre à commandes ainsi que pour toutes commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les offrants qui sont incorporés, incluant ceux présentant des offres à titre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir avec leur offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de l'offrant. Les offrants en présentant des offres à titre d'entreprise à propriétaire unique, incluant ceux présentant des offres dans le cadre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir le nom du propriétaire avec leur offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci. Les offrants en présentant à titre de sociétés, sociétés de personnes, entreprises ou associations de personnes

n'ont pas à fournir de liste de noms. Si les noms requis n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir ces noms dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'émission d'une offre à commandes et de tout contrat subséquent.

Le Canada peut, à tout moment, demander à un offrant de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signés (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>) pour toute personne susmentionnée, et ce dans un délai précis. À défaut de fournir les formulaires de consentement dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

2. Attestations additionnelles préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

2.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation - 200 000\$ ou plus

1. En vertu du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (le Programme), certains offrants soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000 \$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'émission d'une offre à commandes. Si l'offrant est assujéti au Programme, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'émission de l'offre à commandes.

Les offrants qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les offrants peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDSC a constaté leur non conformité ou ils se sont retirés volontairement du Programme pour une raison autre que la réduction de leur effectif. Toute offre présentée par un offrant non admissible sera rejetée d'emblée.

2. Si l'offrant n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes 3.a) ou b) ci-bas, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au Programme, il doit

télécopier un exemplaire signé du formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDSC, au 819-953-8768. Le formulaire est accessible sur le site Web de Service Canada, à l'adresse suivante: <http://www1.servicecanada.gc.ca/cgi-bin/search/eforms/index.cgi?ap=p=profile&form=lab1168&dept=sc&lang=f>.

3. L'offrant atteste comme suit sa situation relativement au Programme:

L'offrant :

- a) n'est pas assujetti au Programme, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel au Canada,
- b) n'est pas assujetti au Programme, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch.44;
- c) est assujetti aux exigences du Programme, puisqu'il compte un effectif de 100 employés permanents ou plus à plein temps ou à temps partiel au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDSC (puisque'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus). Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est jointe;
- d) est assujetti au Programme et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _____ (c.-à-d. qu'il n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDSC).

Des renseignements supplémentaires sur le Programme sont offerts sur le site Web RHDSC, à l'adresse suivante :

<http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/topiques/wzp-gxr.shtml>.

3. Attestation de conformité technique

La fabrication des articles précisés doit être strictement conforme aux exigences techniques. L'offrant confirme qu'il a reçu copie des exigences obligatoires, qu'il en a pris connaissance et qu'il entend s'y conformer pleinement.

L'offrant reconnaît que le ministre s'appuie sur la présente déclaration et attestation pour évaluer les offres et émettre tout Offre à commande pouvant découler de la présente offre. La présente déclaration et attestation peut être vérifiée de la manière que le ministre peut raisonnablement exiger.

Si la vérification du ministre révèle un manquement à l'engagement, le ministre peut considérer que l'offrant est en défaut pour tout marché découlant de la présente offre.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HN-12CABL/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn460E60HN-12CABL

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn460

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HN-12CABL

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le défaut de dûment signer la présente déclaration et attestation dans l'espace prévu ci-dessous et de la joindre à l'offre rendra l'offre irrecevable.

Signature

Date

(Fin de la page)

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

L'entrepreneur reconnaît que les droits de propriété sur la conception des articles qui seront fabriqués, y compris tous caractères, marques et inscriptions, sont dévolus au Canada et convient de s'abstenir de fabriquer, vendre ou mettre en vente des articles de même conception, comprenant lesdits caractères, marques et inscriptions à qui ou quelque société que ce soit ne relevant pas du Canada sans en avoir obtenu du Ministre l'autorisation par écrit.

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit dans les spécifications et les dessins à l'annexe "A".

2. Exigences relatives à la sécurité

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une cote de sécurité d'installation valable au niveau CONFIDENTIEL, ainsi qu'une cote de protection et de production des documents approuvées au niveau CONFIDENTIEL, délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens CLASSIFIÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau CONFIDENTIEL, délivrée ou approuvée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

3. L'entrepreneur NE DOIT PAS utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données et(ou) de production au niveau CLASSIFIÉS tant que la DSIC de TPSGC ne lui en aura pas donné l'autorisation par écrit. Lorsque cette autorisation aura été délivrée, ces tâches pourront être exécutées au niveau CONFIDENTIEL.

4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.

5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :

- a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe D;
- b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

3. **Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un titre, un numéro et une date sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Le guide est disponible sur le site Web de TPSGC : <http://sacc.tpsgc.gc.ca/sacc/index-f.jsp>.

3.1 **Conditions générales**

2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

3.2 **Offres à commandes - établissement de rapports**

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;

Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;

Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;

Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

Le fait de ne pas fournir les rapports remplis au complet selon les directives mentionnées ci-dessus peut entraîner la mise de côté de l'offre à commandes et l'application d'une mesure corrective du rendement du fournisseur.

4. Durée de l'offre à commandes

4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du _____ au _____.

4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire d'une année, aux mêmes conditions et aux prix ou taux fixés dans l'offre à commandes, ou aux prix ou taux calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes trente (30) jours avant l'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

5. Responsables

5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Benoit Guertin - Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction du Transport et des Produits Logistiques, Électriques et Pétrolières- Division HN
7B3, Place du Portage, Phase III, 11 rue Laurier, Gatineau (Québec), K1A 0S5
Téléphone: 819-956-4479 Télécopieur: 819-953-4944
Courriel : hnocaa.hnsosa@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

5.2 Représentants de l'offrant

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux

Nom: _____

No. de téléphone: _____

No. de télécopieur: _____

Courriel : _____

Suivi de la livraison :

Nom: _____

No. de téléphone: _____

No. de télécopieur: _____

Courriel : _____

6. Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11.

7. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes, ou un document électronique.

8. Limite des commandes subséquentes

Les commandes directes individuelles faites par l'auteur d'une commande d'achat de classeurs dans le cadre d'une Offre à commandes ne doivent pas dépasser \$40 000.00 (TPS/TVH incluses). Les commandes subséquentes individuelles de plus de \$40,000.00 et de moins de \$100,000.00 seront envoyées à l'autorité contractante pour son approbation et celui ci vérifiera auprès du manufacturier pour obtenir un rabais basé sur le volume.

La quantité de produits à acquérir qui dépasse les montants de \$100,000.00 cités plus haut doit être présentée à TPSGC par une demande assortie des fonds nécessaires pour être traitée comme un achat distinct. Les besoins ne seront pas morcelés en une certaine quantité d'achats directs dans un but d'approvisionnement, aux termes de l'offre à commandes.

9. Livraison - commande

Article 00001 dans un délai de _____ jours civils.

Article 00002 dans un délai de _____ jours civils.

10. Emballage d'expédition

Les articles doivent être emballés de façon à ce que les tarifs ou frais de transport les plus avantageux puissent s'appliquer selon le mode de transport choisi ou autorisé.

11. Expédition

Vous devez envoyer au consignataire immédiatement après la livraison, un avis d'expédition indiquant la quantité expédiée, la date de l'expédition, le nom du transporteur et le numéro du bordereau d'expédition. Vous devez aussi indiquer le numéro de la commande partielle ou du contrat.

12. Frais de transport payés d'avance

Si le transport des biens est nécessaire, l'entrepreneur doit payer d'avance les frais de transport. Ces frais doivent être inscrits séparément sur la facture, avec à l'appui une copie certifiée de la facture de connaissance de transport payé d'avance.

13. Fermeture de l'usine

On tiendra compte, dans l'établissement du calendrier de livraison, de la fermeture de l'usine de l'entrepreneur pour les vacances de Noël et estivales, selon le cas; aucune livraison ne sera faite en ces occasions.

Dates de fermeture de l'usine

Vacances estivales 2013	du _____	au _____
Vacances de Noël 2013	du _____	au _____
Vacances estivales 2014	du _____	au _____
Vacances de Noël 2014	du _____	au _____
Vacances estivales 2015	du _____	au _____
Vacances de Noël 2015	du _____	au _____

14. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les documents énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- a) La commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) l'offre à commandes;
- c) Les conditions générales 2005 (2012-11-19) offre à commande biens ou services;
- d) Annexe « A », spécification technique;
- e) Annexe « B » Liste de prix
- f) Annexe « C », rapport trimestriel;
- g) Annexe « D », liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- h) Annexe «E», Exigences de sécurité supplémentaires
- i) L'offre de l'offrant _____.

15. Attestations - Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

16. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur in Ontario.

17. Estimation de coût

Dans le cas où une estimation de coût est exigée pour des travaux particuliers, l'utilisateur désigné fournira un énoncé des travaux à l'offrant, qui devra fournir à l'utilisateur désigné une estimation du coût des travaux particuliers, établie conformément aux dispositions relatives aux prix de l'offre à commandes. L'offrant ne devra entreprendre aucun des travaux particuliers tant qu'une commande n'aura pas été émise par l'utilisateur désigné. Les coûts estimatifs prévus dans la commande ne pourront être dépassés sans l'autorisation écrite préalable de l'utilisateur désigné

(Fin de la page)

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Énoncé des besoins

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande.

2. Clauses et conditions uniformisées**Conditions générales**

2010A (2012-11-19) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le paragraphe 16 Intérêt sur les comptes en souffrance, du document 2010A (2012-11-19) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit (le cas échéant)

3. Terme du contrat - Date de livraison

La livraison doit se faire conformément à la commande.

4. Paiement**4.1 Base de paiement – Prix ferme**

Sous réserve des dispositions de la présente offre à commande et, plus particulièrement, de celles concernant les Modalités de paiement, l'entrepreneur sera payé au prix unitaire ferme précisé dans l'offre commande, en dollars canadiens, FCA franco transporteur, la taxe sur les produits et services (TPS) et/ou la taxe de vente harmonisée (TVH) en sus, selon le cas. Frais de transport en sus et droits de douane et taxe d'accise applicables inclus dans ce prix.

4.2 Méthode de paiement

Le paiement pour les travaux réalisés est fait par le Canada après la livraison, l'inspection et l'acceptation des travaux, sur présentation de factures et d'autres pièces justificatives exigées par le Canada.

4.3 Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

(Fin de la page)

4.4 Clauses du guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
H1000C	Modalités de paiement	08/05/12
G1005C	Assurances	08/05/12

4.4 Paiement par carte de crédit (le cas échéant)

La carte de crédit suivante est acceptée: _____

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

5. Instructions pour la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- Les demandes doivent être distribuées comme suit :
 - L'original et une (1) copie doivent être envoyés tel que spécifié dans la commande subséquente.
- Si le transport des biens est nécessaire, l'entrepreneur doit payer d'avance les frais de transport. Ces frais doivent être inscrits séparément sur la facture, avec à l'appui une copie certifiée de la facture de connaissance de transport payé d'avance.

6. Clauses du guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
B1000T	Condition du matériel	25/05/07

7. Instructions d'expédition - livraison au point d'origine

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés : FCA franco transporteur _____ (insérer le nom du lieu convenu, par ex. l'établissement de l'entrepreneur) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

8. Livraisons à effectuer en dehors d'une zone de règlement des revendications territoriales globales

L'offre à commandes subséquente/le contrat subséquent ne doit pas être utilisé(e) pour les livraisons à effectuer dans une région visée par une entente de revendication territoriale globale. Toutes les livraisons à effectuer dans cette région doivent être soumises au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux pour être traitées distinctement.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HN-12CABL/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn460E60HN-12CABL

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn460

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E60HN-12CABL

**ANNEXE "A" -
ÉNONCÉ DES BESOINS**

ACOPS/CCMS 130/12

Spécification Technique (émises sous pli séparé)

Annexe B - Liste de prix

(Les fournisseurs doivent compléter l'annexe B)

Article 1: classeur de sécurité latéral à 2-tirroir, doté d'une serrure intégrée, selon les spécifications et dessins ACOPS/CCSM 130/12

Prix unitaire ferme FCA franco transporteur (usine)

Prix unitaire pour l'année 1 _____\$

Prix unitaire pour l'année 2 _____\$

Prix unitaire pour l'année d'option _____\$

_____ jours (Livraison normale)

Couleurs requisent: Noir, Gris, Nevada, and Beige.

Article 2 classeur de sécurité latéral à 4-tirroir, doté d'une serrure intégrée, selon les spécifications et dessins ACOPS/CCSM 130/12

Prix unitaire ferme FCA franco transporteur (usine)

Prix unitaire pour l'année 1 _____\$

Prix unitaire pour l'année 2 _____\$

Prix unitaire pour l'année d'option _____\$

_____ jours (Livraison normale)

Couleurs requisent: Noir, Gris, Nevada, and Beige.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HN-12CABV/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HN-12CABV

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn460E60HN-12CABV

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn460

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE "D"

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

(Attachée ci-jointe)

Annexe "E" - Exigences de sécurité supplémentaires

Exigences relatives à la sécurité: Les spécifications et les dessins d'assemblage demeureront confidentiels (**copie papier**).

Exigences générales

- La trousse de spécifications (copie papier) et les dessins devront être retournés à la fin du contrat ou si la soumission d'un soumissionnaire n'est pas conforme.
- Aucun fichier (copies papier et électronique) produit par le fabricant dans le cadre de ce contrat ne doit être distribué.
- Les spécifications seront présentées sur du papier format commercial (copie papier). La duplication du texte, des images et de tout autre contenu n'est pas permise.
- Toute modification ou distribution non autorisée des spécifications sera considérée comme une violation à la sécurité. La création, la copie ou la transmission électronique d'un dessin d'assemblage à l'extérieur du système autonome sera également considérée comme une violation à la sécurité. Les copies des spécifications et des dessins marqués sont confidentielles et doivent être conservées en lieu sûr, conformément aux dispositions en la matière. Elles devront être retournées ou détruites lorsqu'elles ne seront plus requises. En cas de violation, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la Gendarmerie royale du Canada et la Direction de la sécurité industrielle canadienne seront avisés et les mesures appropriées seront prises pour corriger la situation.

Processus de conception, d'ingénierie et de fabrication

- Le personnel de conception et les ingénieurs qui travaillent sur ce projet doivent obtenir une attestation de niveau approprié, conformément aux spécifications, et respecter les restrictions en matière de technologie de l'information (TI).
- L'installation des serrures et l'assemblage final doivent être effectués par le personnel détenant une attestation de niveau approprié.
- Les dessins de production, les fichiers de dessin assisté par ordinateur (DAO) et les fichiers d'usinage pour les pièces ne sont pas protégés et ne sont pas visés par des restrictions.
- Les dessins d'assemblage et les fichiers DAO sont classés confidentiels. La copie électronique des dessins d'assemblage est limitée aux ordinateurs autonomes (et non au réseau). En ce qui concerne la confidentialité, les ordinateurs autonomes permettant un chiffrement approprié ou une protection des six côtés au moyen de mesures de protection physique (c.-à-d. dans le conteneur ou la pièce sécuritaire comprenant les dessins) sont suffisants pour la protection.

Restrictions du soumissionnaire/fabricant en matière de TI

- Il n'est pas permis de copier les spécifications ou les dessins sur le réseau.
- L'ordinateur/le poste de travail sur lequel les fichiers DAO seront produits doit être "autonome". Il doit donc s'agir d'un réseau interne, sans accès à Internet.
- Le poste de travail doit être protégé par un mot de passé et seul le personnel détenant une attestation peut y accéder.

Annexe "F" - Entente de non-divuligation

Je soussigné(e), _____, reconnais que, dans le cadre de mon travail à titre d'employé ou de sous-traitant de _____, je peux avoir le droit d'accès à des renseignements fournis par ou pour le Canada relativement aux travaux, en vertu de l'offre à commandes E60HN-12CABV, entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et _____, y compris des renseignements confidentiels ou des renseignements protégés par des droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, ainsi que ceux qui sont conçus générés ou produits par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux. Aux fins de cette entente, les renseignements comprennent, sans s'y limiter, tous les documents, instructions, directives, données, éléments matériels, avis ou autres, reçus verbalement, sous forme imprimée ou électronique ou autre, et considérés ou non comme exclusifs ou de nature délicate, qui sont divulgués à une personne ou dont une personne prend connaissance pendant l'exécution de l'offre à commandes.

J'accepte de ne pas reproduire, copier, utiliser, divulguer, diffuser ou publier, en tout ou en partie, de quelque manière ou forme que ce soit les renseignements décrits ci-dessus sauf à une personne employée par le Canada qui est autorisée à y avoir accès. Je m'engage à protéger les renseignements et à prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, y compris celles énoncées dans toute instruction écrite ou orale, émise par le Canada, pour prévenir la divulgation ou l'accès à ces renseignements en contravention de cette entente.

Je reconnais également que les renseignements fournis à l'entrepreneur par ou pour le Canada ne doivent être utilisés qu'aux seules fins du contrat et ces renseignements demeurent la propriété du Canada ou d'un tiers, selon le cas.

J'accepte que l'obligation de cette entente survivra à la fin de l'offre à commandes E60HN-12CABV.

Signature

Date

(End of page)

Annexe "G" - Caractéristiques environnementales

Ce questionnaire a pour but d'aider le gouvernement du Canada (GC) à connaître les progrès de l'industrie concernant l'écologisation de la chaîne d'approvisionnement et ses opérations.

Le Canada s'engage à écologiser sa chaîne d'approvisionnement. En avril 2006, le gouvernement du Canada a publié une politique prescrivant aux ministères et organismes fédéraux de prendre les mesures nécessaires pour se procurer des produits et des services dont l'empreinte sur l'environnement s'avère moins importante que ceux achetés traditionnellement. Pour évaluer l'impact environnemental d'un produit ou d'un service, il faut tenir compte du cycle de vie complet d'un bien ou service, depuis l'extraction de la matière première à l'acquisition et à l'utilisation des biens et des services créés et ce, jusqu'au processus d'élimination de ceux-ci lorsqu'ils ne sont plus requis.

Le GC veut comprendre comment l'industrie a progressé et a réussi à écologiser sa chaîne d'approvisionnement, ses opérations ainsi que ses produits et services offerts. Les demandes de soumissions à venir pourraient comprendre des critères d'évaluation (obligatoires ou cotés) ou des exigences contractuelles en matière d'environnement. TPSGC recueille des renseignements afin de choisir les critères d'évaluation ou exigences contractuelles en matière d'environnement qu'il faudra respecter dans le cadre d'achats futurs.

Questionnaire

Veillez remplir le questionnaire figurant sur les pages suivantes et le retourner avec votre soumission.

	Oui	Non	Date d'achèvement prévue	Commentaires
Considérations environnementales générales pour tous les services				
Les factures, la correspondance et/ou les rapports provisoires sont envoyés et traités par voie électronique.				
Les signatures électroniques sont utilisées pour réduire la consommation de papier.				
Le papier utilisé devrait contenir au moins 30 % de matières recyclées et/ou être certifié provenir d'une forêt gérée de manière durable.				
La politique sur les déplacements comprend des considérations environnementales (p.ex., un énoncé privilégiant les déplacements qui ont des effets limités sur l'environnement, y compris l'utilisation de véhicules hybrides et de carburants écologiques).				

	Oui	Non	Date d'achèvement prévue	Commentaires
Caractéristiques environnementales du fournisseur				
<i>Politiques et programmes</i>				
Politiques et pratiques de gestion de l'environnement				
Programmes d'élimination des déchets respectueux de l'environnement				
Programmes d'action et mesures du rendement en place pour traiter des incidences environnementales majeures liées à la prestation des services Dans l'affirmative, veuillez donner des exemples.				
Rapports réguliers sur les émissions de gaz à effet de serre Dans l'affirmative, veuillez fournir un exemple de rapport.				
Vérification régulière des déchets				
Certification ISO 14001 ou l'équivalent (veuillez préciser) confirmant la certification des processus du fournisseur.				
Activités des fournisseurs dans le cadre de la prestation de services				
<i>Déplacements (s'il y a lieu)</i>				
Réduction au minimum des déplacements durant la prestation des services (p.ex., grâce à l'utilisation de la vidéoconférence, de la téléconférence et/ou d'employés locaux)				
Préférence d'hébergement dans les hôtels verts offrant un bon rapport qualité-prix.				
Spécifications relatives au matériel et aux produits utilisés pour la prestation des services				
Produits répondant aux exigences de rendement Energy Star : équipement de bureau, éclairage, produits, systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, appareils électroniques de consommation, appareils électriques, etc. (Remarque : Pour obtenir la liste complète des produits Energy Star, de l'information et des outils.				
<i>Emballage (s'il y a lieu)</i>				
Réduction du matériel d'emballage. Précisez.				
Matériel recyclé utilisé dans l'emballage. Précisez.				
Le fournisseur offre des programmes de récupération de l'emballage.				
Réduction/élimination des matières toxiques dans l'emballage				



Contract Number / Numéro du contrat E60HN-12CABL
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE

1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine	Public Works and Government Services Canada	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction HN
---	--	--

3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant
--	---

4. Brief Description of Work / Brève description du travail
Secure Lateral Cabinets

5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? / Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? No / Non Yes / Oui

5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? / Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques? No / Non Yes / Oui

6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis

6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? / Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) / (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) No / Non Yes / Oui

6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. / Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé. No / Non Yes / Oui

6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? / S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit? No / Non Yes / Oui

7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès

Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
--	--------------------------------------	---

7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion

No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:

7. c) Level of information / Niveau d'information

PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input checked="" type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>



Contract Number / Numéro du contrat EB0HN-12CABL
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- | | | | |
|--|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS
COTE DE FIABILITÉ | <input checked="" type="checkbox"/> CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> SECRET
SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET
TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET-SIGINT
TRÈS SECRET - SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL
NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET
NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET
COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS
ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | | | |

Special comments:
Commentaires spéciaux :

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui



Contract Number / Numéro du contrat E60HN-12CABL
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.

Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COMSEC TOP SECRET / COMSEC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET
											A	B	C			
Information / Assets / Renseignements / Biens / Production				✓												
IT Media / Support TI				✓												
IT Link / Lien électronique				✓												

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? / La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". / Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED? / La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). / Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).



Government of Canada
Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat E60HN-12CABL
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION			
13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Guertin, Benoit		Title - Titre Supply Specialist	Signature
Telephone No. - N° de téléphone 819-956-4479	Facsimile No. - N° de télécopieur 819-953-4944	E-mail address - Adresse courriel benoit.guertin@tpsgc-pwgsc.gc.ca	Date 2012/08/16
14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) CHARRON, ANNICK		Title - Titre SO	Signature
Telephone No. - N° de téléphone 819-956-0816	Facsimile No. - N° de télécopieur 819-934-1449	E-mail address - Adresse courriel annick.charron@tpsgc-pwgsc.gc.ca	Date August 16, 2012
15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached? <input checked="" type="checkbox"/> Yes Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes? <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> Oui			
16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Benoit Guertin		Title - Titre	Signature
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date 25/09/2012
17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité			
Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre	Signature
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date 18-AUGUST-2012

Jacques Saumur
Contract Security Officer, Contract Security Division
Jacques.Saumur@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Tel/Tél • 613-948-1732 / Fax/Télex • 613-954-4171